



Conseil directeur  
Point 10

CL/185/10e)-R.1  
12 octobre 2009

**RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP**

**e) CONFERENCE REGIONALE SUR LA CONTRIBUTION DU PARLEMENT  
A LA RECONCILIATION NATIONALE ET AU PROGRAMME  
DE REFORME INSTITUTIONNELLE**

Conformément au projet qu'elle a lancé en juin 2008 en vue de renforcer les capacités des parlements devant leur permettre de contribuer pleinement au processus de réconciliation nationale et de réformes institutionnelles, l'Union interparlementaire (UIP) a organisé plusieurs séminaires nationaux à la suite du séminaire régional tenu en Sierra Leone en juin 2008. Ces rencontres parlementaires ont donné l'occasion aux participants d'évaluer les principaux défis qui se posent à eux et d'identifier les voies et moyens pour les relever.

Ainsi, du 29 au 30 avril 2009, un séminaire national a été organisé à Freetown, Sierra Leone, à l'intention des parlementaires. Après avoir fait l'état des lieux des différentes mesures mises en place devant contribuer à la restauration et au renforcement de la paix, et ayant reconnu le rôle crucial de législateur qu'ils ont à jouer dans ce processus, les participants se sont fixé des objectifs précis à travers des recommandations concrètes, notamment, l'action que doit mener le parlement pour :

- promouvoir le dialogue, la tolérance et la coopération avec tous les acteurs, y compris la société civile, impliqués dans le processus de réconciliation;
- encourager la pleine responsabilisation de la jeunesse;
- la lutte contre la corruption;
- la promotion de la culture de l'éthique;
- la promotion des droits de l'homme;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du programme socioéconomique.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions spécifiques ont été définies et un calendrier d'exécution a été établi. Un Comité de pilotage a été mis en place à cette fin.

Du 13 au 14 juillet 2009, une conférence régionale s'est déroulée au Parlement du Rwanda à Kigali. Cette rencontre a réuni des parlementaires du Rwanda, du Burundi, du Kenya de la République-Unie de Tanzanie et de la République démocratique du Congo.

Au terme des travaux, les participants ont fait des recommandations mettant l'accent sur la nécessité pour le Parlement de :

- porter un message de tolérance à l'endroit de la population;
- entreprendre des réformes devant lui permettre de représenter effectivement toutes les composantes de la société;
- renforcer les capacités de ses membres afin de leur permettre de bien jouer leur rôle;
- contribuer à la mise en place d'une justice transitionnelle dont il doit veiller à la réalisation des objectifs qui doivent viser l'instauration de la paix, le respect et la promotion des droits de l'homme, la réconciliation nationale, la restauration de la coexistence entre les populations;
- favoriser la création d'un environnement socioéconomique propice à la mise en œuvre du processus de réconciliation.

Un plan d'action national pour le Rwanda a été élaboré et s'articule autour de :

- la promotion des instruments juridiques devant servir de base à la création d'un cadre législatif favorable à la promotion de l'unité, de la réconciliation et des droits de l'homme;
- la campagne de mobilisation et de sensibilisation parlementaire à l'endroit des populations aux conséquences du génocide;
- du renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des parlementaires;
- du renforcement du partenariat avec toutes les structures et acteurs impliqués dans le processus de réconciliation.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, il sera organisé tout prochainement un séminaire national sur l'implication des parlementaires dans la promotion des droits de l'homme.